

Kanesatake
21 juillet 2010

Projet de développement Norfolk : Le conseil des Mohawks de Kanesatake ne tolérera aucune activité non autorisée en territoire Mohawk.

Par : Cardinal Communication

La seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes a été concédée aux Sulpiciens par le roi de France en 1721 pour que les Mohawks en aient l'usage exclusif. Cette partie de la seigneurie est également connue sous le nom de «La Petite Commune» que les Mohawks utilisaient autrefois, entre autres, pour le pâturage et les inhumations. En 1759, lors de la conquête, la Couronne britannique a réaffirmé les droits des Mohawks sur ces terres, tant pour leur usage exclusif que pour leurs activités de chasse, en conformité avec le Traité d'Oswegatchie. De plus, la Proclamation royale de 1763 confirme que ces terres sont réservées à l'usage et au profit des Mohawks.

En dépit de cela, les Sulpiciens et les gouvernements ont progressivement cédé la plupart de ces terres au profit d'intérêts privés. Ces ventes étaient illégales et constituent une violation grave des obligations de fiduciaire de la Couronne, une brèche désormais en partie reconnue officiellement par le gouvernement fédéral. « J'ose croire que M. Caron, le nouveau négociateur nommé par le fédéral, prendra des mesures immédiates pour éviter des affrontements sur les terres pour lesquelles nous engageons des négociations bientôt », ajoute le Grand Chef Nicholas.

Le Conseil des Mohawks de Kanesatake décide de rester optimiste et demeure convaincu que les gouvernements provincial et fédéral, ainsi que la municipalité d'Oka, prendront la juste décision pour régler la situation de la manière la plus évidente : celle qui facilitera la restitution de la propriété de ces terres aux Mohawks de Kanestake. « Nous avons des solutions et nous demandons aux gouvernements de s'asseoir avec nous à la table de négociation, afin que nous puissions résoudre ce problème une fois pour toutes", a conclu le Grand Chef Nicolas.